

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ Volet 1 - Soutien au rayonnement des régions

Grille d'analyse pour les membres du comité régional de sélection de projets de la Montérégie

Nom du membre du comité	
Nom du projet	
Demandeur	
Coût total du projet	
Somme demandée	

AMPLEUR DU RAYONNEMENT RÉGIONAL	
Tout projet a un rayonnement régional s'il a des retombées dans le territoire de plus d'une municipalité régionale de comté ou organisme équivalent (MRC). Les projets locaux réalisés dans plusieurs MRC qui contribuent à l'atteinte d'une même priorité régionale sont aussi admis.	/ 10
IMPACT DU PROJET SUR LA RELANCE DES MILIEUX DE VIE	
Le projet contribue à la relance des milieux de vie de la région. Il permet d'améliorer la qualité de vie des citoyens ou l'expérience client des visiteurs. Il cible un des secteurs suivants : activités récréatives, culture, éducation et agroalimentaire et saura dynamiser rapidement son milieu.	/ 10
IMPACT DU PROJET SUR LA COMMUNAUTÉ	
Concordance avec une priorité régionale	/ 5
Aspect structurant du projet – Relève d'un domaine ayant un potentiel de croissance appréciable – Favorise la synergie entre les acteurs du domaine d'activité et la communauté	/ 5 / 10
Retombées économiques du projet (Crée ou consolide des emplois; utilise des fournisseurs locaux)	/10
Retombées sociales du projet (Crée des services ou activités, accroît leur offre ou améliore leur qualité; impacts positifs et appréciables du projet sur la communauté)	/ 10
Le projet favorise l'attractivité de la région	/ 5
Appréciation globale du projet	/ 5
STRUCTURE FINANCIÈRE ET FAISABILITÉ DU PROJET	
Qualité du plan de financement (Réalisme des coûts anticipés et contribution des partenaires)	/ 10
Qualité du plan de réalisation du projet (La faisabilité du projet est bien présentée, de façon cohérente et précise; les finalités et cibles du projet sont réalistes et bien définies)	/ 10
Demande financière raisonnable par rapport au coût total du projet et démonstration que le recours au FRR est essentiel à la réalisation du projet	/ 5
Qualité de la structure de gouvernance	/ 5
TOTAL DES POINTS	
Ampleur du rayonnement régional	/ 10
Impact du projet sur la relance des milieu de vie	/ 10
Impact du projet sur la communauté	/ 50
Structure financière et faisabilité du projet	/ 30
Total des points	/ 100

RECOMMANDATION : Accepter
 Refuser